



## AVIS PUBLIC

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-8 (2023)

RELATIF À LA CIRCULATION MODIFIANT ET REMPLAÇANT  
LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

---

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 11 septembre 2023, un avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 12-5 RM399-8 (2023) relatif à la circulation modifiant et remplaçant les règlements antérieurs;
- le 10 octobre 2023, le conseil municipal adoptait ledit règlement;
- l'objet de ce règlement est d'introduire la signalisation d'entrée interdite sur la rue Saint-Jean-Baptiste en direction de la rue Saint-Pierre Sud et de modifier les dispositions pénales;
- l'original du règlement numéro 12-5 RM399-8 (2023) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 13 octobre 2023.

La greffière,

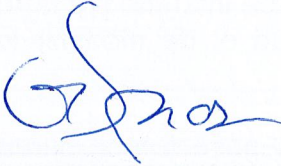
Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 13 octobre 2023 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 13 octobre 2023.

Donné à Coaticook, ce 13 octobre 2023.

La greffière,



Geneviève Dupras